Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 33 (2006)
Heft: 6

Rubrik: Informations officielles du DFAE

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Eviter les adressages multiples

La «Revue Suisse» est envoyée gratuitement à toute personne adulte inscrite auprès d'une représentation suisse à l'étranger. Les foyers comptant plusieurs personnes reçoivent donc le magazine en plusieurs exemplaires, ce qui se répercute de manière sensible sur les coûts.

A l'heure actuelle, la «Revue Suisse» est tirée à 390 000 exemplaires. Elle est éditée six fois par an en allemand, en français, en anglais et en espagnol. Nos compatriotes qui résident en Italie reçoivent la «Gazzetta Svizzera» sous forme de journal.

La «Revue Suisse» est un journal d'information traitant les faits et développements majeurs de la vie politique suisse. Chaque édition comporte deux pages consacrées aux «Informations officielles du DFAE». Ces pages fournissent des explications importantes sur la législation, mais aussi sur les droits et devoirs qui concernent directement les Suissesses et Suisses de l'étranger. Des données sur les votations et élections fédérales y sont également publiées.

La «Revue Suisse» est éditée par le Secrétariat des Suisses de l'étranger de l'Organisation des Suisses de l'étranger et par le Service des Suisses de l'étranger du Département fédéral des affaires étrangères. La rédaction, l'impression et l'envoi sont pour leur part financés en grande partie par la Confédération.

Le nombre de Suisses à l'étranger augmente constamment au fil des ans (il est passé de 623 057 en 2004 à 634 216 en 2005). La «Revue Suisse» est actuellement tirée à plus de 390 000 exemplaires, un chiffre certes réjouissant mais qui génère des coûts plus importants. Afin de réduire les frais d'envoi, nous recommandons aux destinataires vivant dans un même foyer de renoncer à un envoi personnalisé de la «Revue Suisse».

Une remarque à l'attention des lecteurs assidus: le magazine est publié en ligne depuis 2003 et peut être consulté à l'adresse www.revue.ch. A partir de janvier 2007, les rubriques régionales seront également disponibles sur Internet.

Afin d'éviter les adressages multiples, nous vous saurions gré d'adresser le talon ci-dessous dûment complété et signé à votre représentation suisse compétente à l'étranger (ambassade ou consulat).

Adresses des représentations sur Internet: www.eda.admin.ch/eda/f/home/emb/addch.html

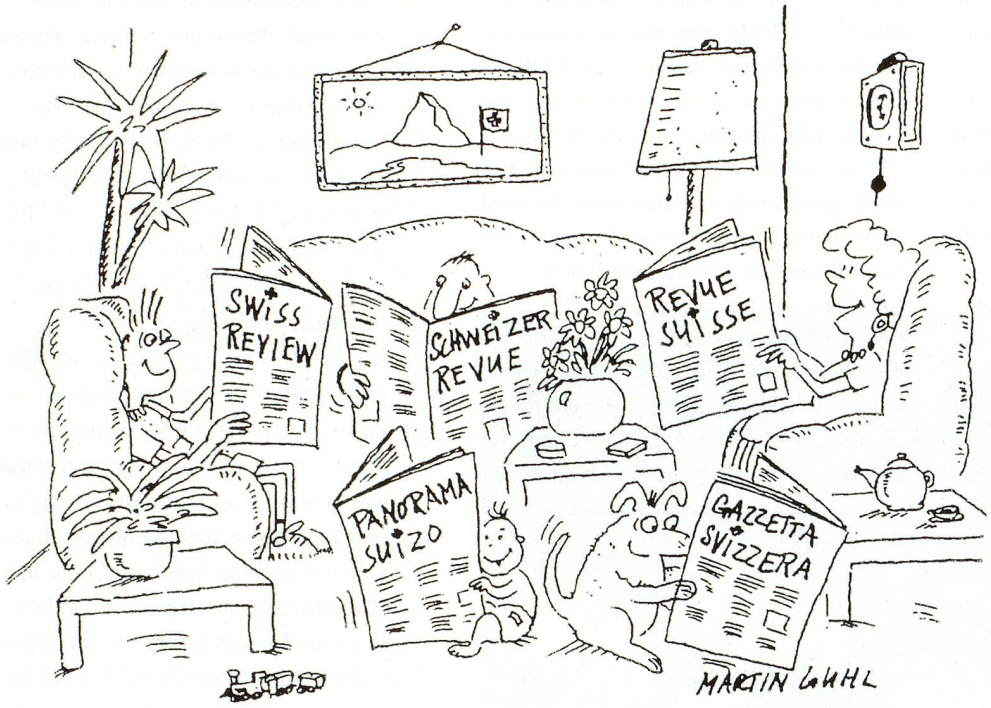

TALON

J'ai accès à la «Revue Suisse» par le biais d'un membre de ma famille et renonce par conséquent à ce qu'elle me soit adressée personnellement.

Nom/prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

_____

Signature: _____

Veuillez retourner ce talon dûment complété à votre représentation suisse compétente à l'étranger (ambassade ou consulat).

Des rentes AVS/AI plus élevées

Fin septembre 2006, le Conseil fédéral a décidé d'adapter les rentes AVS et AI à l'évolution économique au 1er janvier 2007. Dans le même temps, les montants-limites sont adaptés dans la prévoyance professionnelle.

Les rentes AVS/AI sont adaptées tous les deux ans à «l'indice mixte», qui combine l'in-

dice des salaires et l'indice des prix. La dernière augmentation des rentes date du 1er janvier 2005. En 2005, l'indice des prix a augmenté de 1,0%, tout comme l'indice des salaires. D'ici à décembre 2006, on prévoit une hausse de l'indice des prix de 1,3% et de l'indice des salaires de 1,7%. Cette évolution entraîne une augmentation de 2,8% des prestations AVS et AI.

La rente minimale passera ainsi de 1075 à 1105 francs par mois et la rente maximale augmentera de 60 francs, passant de 2150 à 2210 francs par mois. L'adaptation des prestations AVS/AI engendre une hausse des coûts d'environ 1094 millions de francs.

Parallèlement à la hausse des prestations AVS et AI, les montants limites dans la prévoyance professionnelle seront également adaptés à l'évolution économique. La déduction de coordination passera ainsi de 22 575 à 23 205 francs. Le seuil d'entrée pour l'assurance professionnelle obligatoire (salaire annuel minimal) passera ainsi à 19 890 francs. Ces adaptations entreront également en vigueur le 1er janvier 2007.

Vous trouverez des informations complémentaires sur ce sujet à l'adresse www.bsv.admin.ch

UN4YOUth: promouvoir l'intérêt des jeunes pour l'ONU

Le DFAE lance avec différents partenaires UN4YOUth, un manuel en ligne visant à promouvoir l'intérêt des jeunes gens pour les questions relatives aux Nations Unies et s'adressant en premier lieu aux jeunes, aux enseignants et aux organisations pour la jeunesse.

UN4YOUth est un outil en ligne offrant un large éventail d'idées et d'activités destinées à susciter l'intérêt des jeunes pour l'ONU. Ce manuel en ligne s'adresse aux enseignants, aux animateurs de jeunesse, aux associations et à tous ceux qui s'intéressent à l'ONU et souhaitent se perfectionner. Différents liens Internet leur permettent de s'informer ou

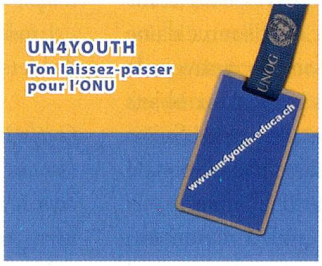

d'approfondir leurs connaissances sur la question.

Le site informe les utilisateurs sur les moyens d'action dont ils disposent. Ils peuvent en outre accéder à des liens vers des moyens didactiques, des exemples de simulation, des ateliers, des formations, des centres et des sources de documentation, mais aussi des réseaux et des liens officiels. Le site traite les questions relatives à l'ONU, sa structure et son organisation ainsi que ses nombreux champs d'action: droits de l'homme, paix et sécurité, développement, environnement et santé. En surfant sur le site, les jeunes évoluent à leur guise et se font une meilleure idée de ce qu'est l'ONU.

Le DFAE a initié et développé le manuel en ligne UN4YOUth en collaboration avec le Conseil suisse des Activités de Jeunesse, le Serveur suisse de l'éduction educa.ch, l'Association Suisse-ONU et la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies. Depuis que la Suisse est membre de l'ONU, le Conseil fédéral tient à impliquer activement la population dans la politique de la Suisse au sein de l'ONU. Dans ce cadre, le DFAE soutient des activités axées sur l'ONU, dans les écoles et auprès des jeunes.

Vous trouverez ce manuel en ligne sous:
www.un4youth.educa.ch

INITIATIVES POPULAIRES

Depuis la dernière édition, aucune initiative populaire n'a été lancée.

■ Vous pouvez télécharger le formulaire de signature des initiatives en cours à la page www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis_1_3_1_1.html

URNES

Date de la prochaine votation en 2007
11 mars 2007

Pour un financement raisonnable de la politique de la santé

Un comité d'initiative multipartis a lancé en 2005 l'initiative populaire fédérale «Pour un financement raisonnable de la politique de la santé».

L'initiative populaire prévoit de compléter l'article 117 de la constitution fédérale suisse et vise à réduire les primes des caisses d'assurance-maladie. Désormais, l'assurance-maladie suisse doit être financée par les cotisations des assurés et par les prestations de la Confédération. Ces dernières sont elles-mêmes financées par le produit net de l'impôt sur le tabac, de l'impôt sur l'alcool et de l'impôt sur les recettes des maisons de jeu.

L'assurance-maladie suisse est financée aujourd'hui par un système mixte de primes par tête avec des réductions individuelles des primes ainsi que de contributions par la main publique. Aucun impôt dédié n'est prévu comme moyen de financement.

Cette initiative vise à modifier le système en ce sens. Les prestations de la Confédération versées aux caisses d'assurance-maladie suisses doivent désormais être financées selon le principe du demandeur payeur, par le produit provenant de l'impôt sur le tabac et l'alcool et sur les recettes des maisons de jeu. Par conséquent, l'AVS suisse ne bénéficierait plus de ces recettes, comme c'est le cas aujourd'hui.

Vous pouvez encore signer cette initiative d'ici au 24 juillet 2007.

RESPONSABLE DES PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES DU DFAE: GABRIELA BRODBECK, SERVICE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER/DFAE

Publicité

swissworld.org
Your Gateway to Switzerland